



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2025-2028
Mise à jour mars 2025

BLAVEZH KUP
Samedi 5 Avril & Dimanche 6 Avril 2025 – Ecole de voile Saint-Guenael – LANESTER
FOYER LAIQUE de LANESTER Voile
Grade : 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.3 **Identification** (Numéro de voile et cagnards). Les bateaux enfreignant RCV 77 ou l'annexe G des RCV en ne portant pas de N° dans la GV ou portant des N° illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés, seront considérés comme DNS et ceci, sans avis préalable ni instruction (modification de RCV 63.1, A4.1 et A5).

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **situé au tableau d'affichage de la Grande Salle** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse



<https://chat.whatsapp.com/KuU3esJxk5O2C49uMm7vo6>

- 3.2 Le PC course est situé **au bureau de l'école de voile de Saint-Guenael** [02 97 76 05 80].

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **au mât de pavillon situé devant l'accès au ponton.**

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe / Série	Type de parcours
5 Avril 2025	INTERSERIE	RAID ou PARCOURS CONSTRUIT
5 Avril 2025	CARAVELLES	RAID ou PARCOURS CONSTRUIT
6 Avril 2025	INTERSERIE	RAID ou PARCOURS CONSTRUIT
6 Avril 2025	CARAVELLES	RAID ou PARCOURS CONSTRUIT

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le samedi est **13H30**.

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le dimanche est **11H00**.

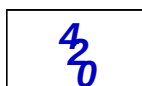
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16H00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

pour Intersérie : un pavillon de la classe « 420 »



pour les caravelles : un pavillon de classe « caravelle »



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

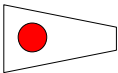
9. LES PARCOURS

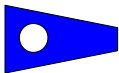
9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

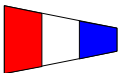
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

9.2.1) RAID :

Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS 1.

a) Raid – Parcours n°1 : Flamme numérique n°1. 

b) Raid - Parcours n°2 : Flamme numérique n°2. 

c) Raid - Parcours n°3 : Flamme numérique n°3. 

9.2.2) PARCOURS CONSTRUITS :

Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS 2.

9.3 RAID : Cartes du parcours.

Il est de la responsabilité des équipages de se procurer les documents officiels nécessaires à la navigation et mentionnés, à titre indicatif (Carte SHOM n°7140S).

10. MARQUES

10.1 Les marques de parcours sont :

10.1.1) RAID :

- Les marques de parcours sont des bouées de balisage des "phares et balises".

Voir Annexe parcours 1.

- La bouée à virer se trouvant à la base des sous-marins est :
Cardinale EST.

- La bouée à virer se trouvant à l'arsenal est :
Bouée cylindrique BLANCHE.

- La bouée à virer se trouvant au cimetière des bateaux de Kerhervy est :
Bouée cylindrique BLANCHE.

- La bouée à virer se trouvant au pont de Locoyarn est :
Bouée cylindrique BLANCHE.

10.1.2) PARCOURS CONSTRUITS :

Bouée n°1 : Bouée cylindrique BLANCHE.

Bouée n°2 : Bouée cylindrique BLANCHE.

Bouée n°3 : Bouée cylindrique BLANCHE.

Bouée n°4 : Bouée cylindrique BLANCHE.

10.2 Définition des marques de changement de parcours.

Il n'y a pas de changement de parcours.

10.3 Les marques de départ et d'arrivée sont :

10.3.1) RAID :

Marque de départ :

Saint-Guenael : Piquet vert du chenal devant Saint-Guenael

Port-Louis : Bouée cylindrique BLANCHE.

Marque d'arrivée :

Saint-Guénæel : Piquet vert du chenal devant Saint-Guenael

Port-Louis : Bouée cylindrique BLANCHE.

10.3.2) PARCOURS CONSTRUITS :

Marque de départ : Bouée cylindrique BLANCHE.

Marque d'arrivée : Bouée JAUNE "Carotte".

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	↑  
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, U ou Noir Un signal sonore	4	↑     
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	↓     
Départ	Amené du pavillon de classe Un signal sonore	0	↓  

12.1 La ligne de départ est définie :

12.1.1) RAID :

Entre le mât arborant un pavillon "ORANGE" sur le *bateau du Comité de Course* ou sur le *ponton de la halte nautique* de Saint-Guenael et le côté parcours de la marque de départ, précisée au §10.3.1 des IC.

12.1.2) PARCOURS CONSTRUITS :

Entre le mât arborant un pavillon "ORANGE" sur le bateau du Comité de Course et le côté parcours de la marque de départ, précisée au §10.3.2 des IC.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes pour le RAID et 4 minutes pour les PARCOURS CONSTRUITS** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y a pas de changement de parcours.

14. L'ARRIVEE

14.1 RAID :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par un mât arborant un pavillon "BLEU" sur le *bateau du Comité de Course* ou sur le *ponton de la halte nautique* de Saint-Guenael et le côté parcours de la marque d'arrivée définie au §10.3.1 des IC.

14.2 PARCOURS CONSTRUITS :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par un mat arborant un pavillon "BLEU" sur le bateau du Comité de Course et le côté parcours de la marque d'arrivée définie au §10.3.2 des IC.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.2.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

Pénalités pour les RAIDS : Pénalité en temps sur le temps de parcours de la course considérée.

Pénalités pour les PARCOURS CONSTRUITS : Pénalité en % du nombre des inscrits.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}	Type de parcours
INTERSERIE CARAVELLES	4 H 00	1 Heure	RAID
INTERSERIE CARAVELLES	40 minutes	20 minutes	PARCOURS CONSTRUITS

16.2 Les bateaux ne finissant pas **dans les délais** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **au bureau de l'école de voile de Saint-Guenael**.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **au tableau d'affichage de la Grande Salle**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

- 18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **trois** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 **[DP] [NP]** Un émarginement (sortie et retour) pourra être mis en place :
Un système de contrôle est mis en place à la sortie et au retour : **un système de pointage (émarginement) sera mis en place**. Il se situe sur la terrasse de l'école de voile. Un membre d'équipage de chaque bateau devra signer la liste d'émarginement dans la zone qui lui est réservé.
L'inscription fait office d'émarginement DEPART pour le samedi.

19.1.1 Il est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre. Au départ il sera ouvert 1H avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour, et au retour, il est clos à l'heure limite de dépôt des Réclamations.

19.1.2 Le non respect de chaque émarginement entraînera une pénalité de 10 minutes (*pour le RAID*) et 10% du nombre des inscrits (*pour les parcours construits*), appliquée à la course du jour la plus proche courue par le concurrent, et ceci sans instruction (modification de la règle 63.1 des RCV). Le non respect des 2 contrôles, départ et retour, entraîne la même pénalité de 10 minutes (*pour le RAID*) et 10% du nombre des inscrits (*pour les parcours construits*) à toutes les courses du jour.

Lieu d'émarginement : ***Terrasse ou Grande Salle de l'école de voile de Saint-Guenael***

- 19.2 **[DP] [NP]** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.4 **Circulation dans les chenaux :**

En naviguant dans la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires.

Il est impérativement demandé aux concurrents de passer sur l'arrière de ces navires et de ne pas les gêner.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire sera disqualifié pour l'ensemble des courses.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 **[DP]** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du Jury.
- 20.2 **[DP]** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité Technique ou du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés- Sans Objet.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP]* *[NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.3 *[DP]* *[NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être ramenés à terre et mis dans les contenants prévus à cet effet.

25. PRIX

Des prix seront distribués :

- **Trophée** au 1^{er}.
- **Coupe ou médaille** au 2^{ème}.
- **Coupe ou médaille** au 3^{ème}.
- **Coupe ou médaille** au 1^{er} équipage féminin.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : **André LE NEURES**

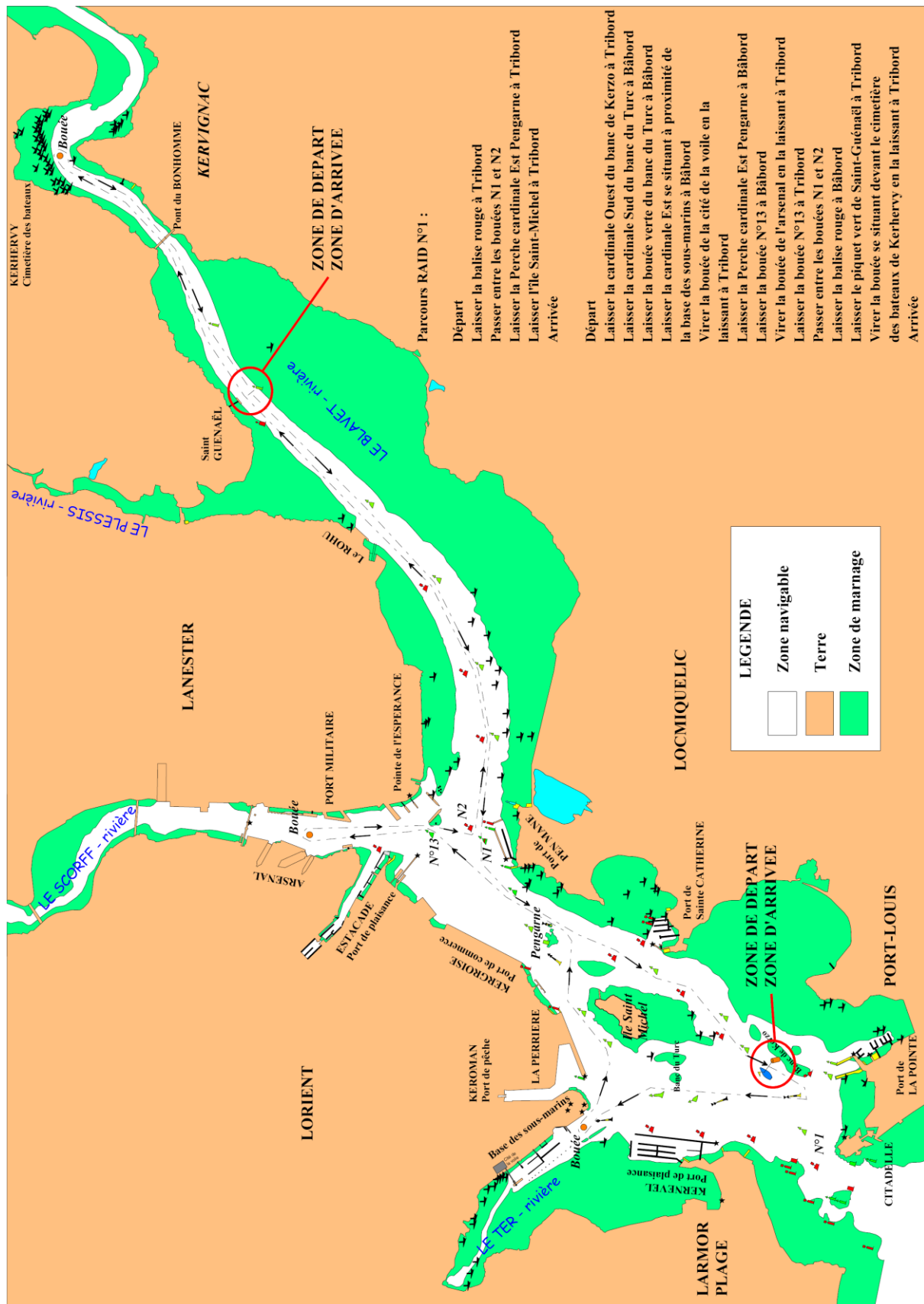
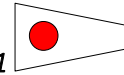
Président-e du comité technique :

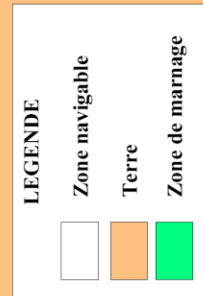
Président-e du jury : **François LOZACHMEUR**

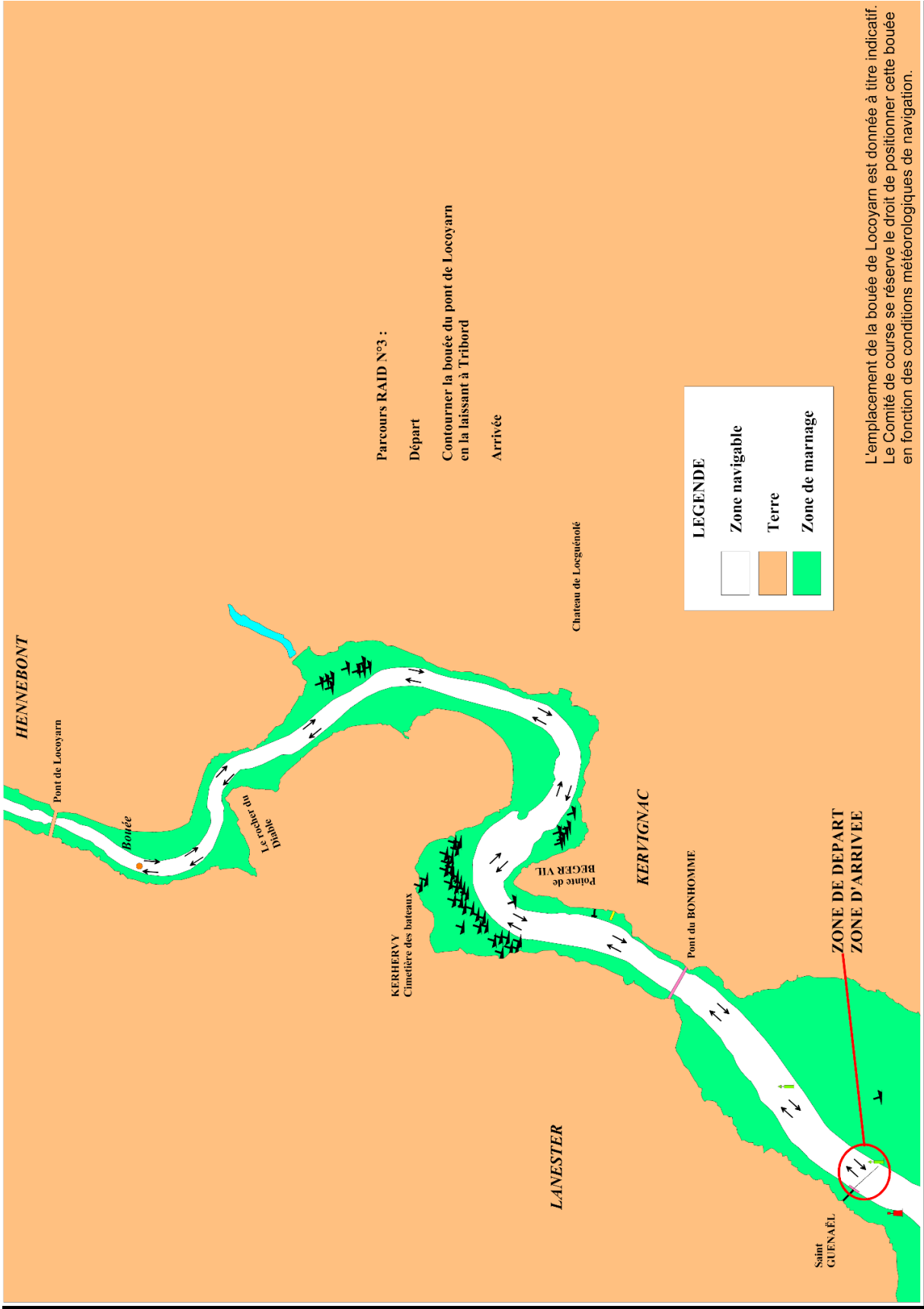
Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles



ANNEXE PARCOURS - PARCOURS CONSTRUITS : RAID n°1

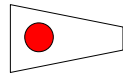
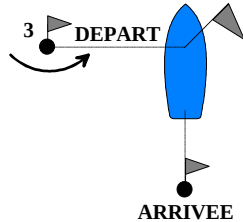
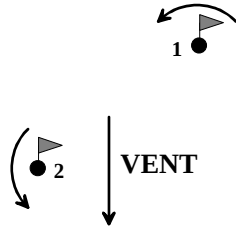






ANNEXE PARCOURS - PARCOURS CONSTRUITS :

Parcours – Flamme numérique N°1 :



"TRIANGLE" (Pavillon blanc – rond rouge)

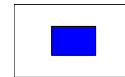
Parcours :

Départ-1-3-1-2-Arrivée

Parcours "réduit"

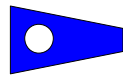
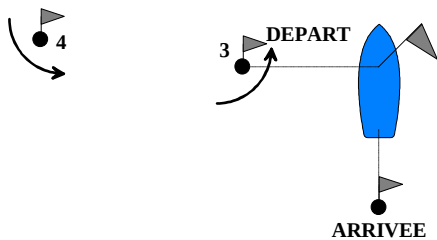
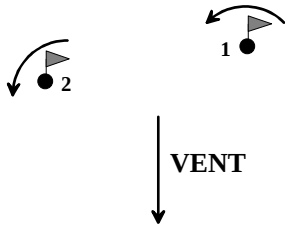
(Modification des signaux de course)

Pavillon "S"



Départ-1-2-Arrivée

Parcours – Flamme numérique N°2 :



"TRAPEZE" (Pavillon bleu – rond blanc)

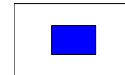
Parcours :

Départ-1-3-1-2-4-Arrivée

Parcours "réduit"

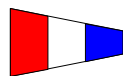
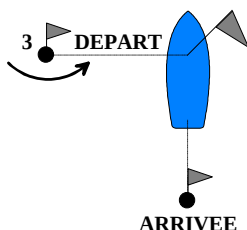
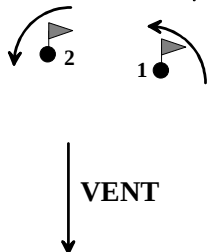
(Modification des signaux de course)

Pavillon "S"



Départ-1-2-4-Arrivée

Parcours – Flamme numérique N°3 :



"BANANE" (Pavillon rouge, blanc, bleu)

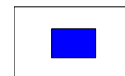
Parcours :

Départ-1-2-3-1-2-3-Arrivée

Parcours "réduit"

(Modification des signaux de course)

Pavillon "S"

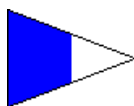


Départ-1-2-3-Arrivée

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.



Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons **S sur H** accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

- Porte composée par les balises de chenal N1 et N2 (entrée du chenal du Blavet).
- Piquet vert du chenal devant Saint-Guenael.

ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES :

- HEURES DE MAREES :

Samedi 5 avril 2025		Dimanche 6 avril 2025	
Marée haute	Marée basse	Marée haute	Marée basse
	04H56	0H02	6H25
11H23	17H24	13H23	18H56

Les coefficients de marées sont les suivants : 42 et 37

- NAVIGATION DANS LA RADE :

Informations concernant les circulations des navires de transport de passagers dans la rade.

Il est expressément demandé de ne pas gêner ces navires.

1) Bateaux desservant l'île de Groix :

Les horaires indiqués correspondent aux heures de présence des bateaux entre la Citadelle de Port-Louis, et l'appontement se situant au niveau de la bouée de chenal n°13.

	Ile de Groix => Lorient			Lorient => Ile de Groix		
Citadelle	13H00	15H30	18H00	14H00	16H30	19H00
Appontement	13H15	15H45	18H15	13H45	16H15	18H45

2) Bateaux de la rade "BATOBUS", ou vedettes blanches :

Ces bateaux ont une activité continue, et font des navettes régulières entre :

- Le port de plaisance de Lorient et Pen Mané en Locmiquelic.
- Le port de pêche de Lorient et le port de La Pointe à Port-Louis.

- RANGEMENT DES BATEAUX :

Nous vous demandons de bien suivre les informations qui vous seront données par la personne gérant le rangement des bateaux.

Samedi soir :

Les bateaux seront stockés au niveau du ponton et des mouillages de la halte nautique de Saint-Guenael en Lanester, ou à terre.

Dimanche :

Les bateaux seront mis au sec à la cale de la halte nautique de Saint-Guenael en Lanester.